

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023 à la mairie de Isserpent

Présents : Louis SALLES, Olivier GIRAUD, Isabelle GAGNOL, Dominique LAJOIE, Alain DUCRAY, Marie-Claude DUCROUX, Amandine TACHON, , FUSADE Marianne et Michel GIRONDE. Jean-Paul LARIVIERE

Absents excusés : Fabrice MONTAGNIER Pauline CARRON.

Vote du budget supplémentaire 2023 communal

Dépenses d'investissement : 234 063.16 €

Recettes d'investissement : 261 102.20 €

Excédent d'investissement : 27 039.04 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Vote du budget supplémentaire 2023 assainissement

Ce budget supplémentaire s'équilibre en recettes et dépenses à :

19 743.94 € en section de fonctionnement

26 088.80 € en section d'investissement

Ce budget est adopté à l'unanimité.

La commune décide de procéder à la mise en place de l'amortissement du réseau et de la station d'épuration du budget assainissement à partir du budget 2023, sans rattrapage des amortissements antérieurs.

Durée de l'amortissement, 50 ans à compter du budget 2023.

Bâtiments communaux

Le conseil municipal décide de missionner une étude thermique relative aux travaux de rénovation énergétique du logement communal 2 place des Fils du Lion. Montant de l'étude 1404.00€ TTC.

La commune est en possession d'un premier devis d'isolation par l'extérieur : montant :35 762.46 € TTC.

Logement école

Remplacement de la gaine d'aération.

MAM

La réception des travaux est prévue la première semaine de novembre pour la MAM et la 2^{ème} semaine pour le gîte.

En attendant la réception des travaux, la municipalité va proposer aux assistantes maternelles le logement situé au-dessus de la mairie afin de pouvoir commencer l'activité.

Voirie communale

Le conseil municipal décide de ne pas faire réaliser les travaux sur le chemin « Gadet ». Ces travaux n'étant pas subventionnables par le conseil départemental (demande de subvention refusée).

Centre de gestion

Le centre de gestion a informé la municipalité de l'obligation de désigner un référent déontologue des élus locaux. Le centre de gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de pouvoir désigner le référent déontologue élu du cdg03 comme référent déontologue pour leurs élus.

Après réflexion, les membres du conseil municipal proposent de désigner un référent communautaire au sein de la communauté de communes Pays de Lapalisse. Ce dossier sera traité lors du prochain conseil communautaire. La candidature de Monsieur le Maire de Bert est

proposée et si celle-ci est acceptée au niveau communautaire, le conseil municipal valide cette nomination.

Ecole

Remise des sacs Eastpak aux élèves rentrant en 6^{ème}.

Personnel communal

Reconduction du contrat de travail de Aurélie FELIX par avenant et intégration à la suite des démarches légales.

Cimetière communal

Le conseil municipal demande aux familles, lorsqu'elles ont fait des plantations devant les tombes, de bien vouloir les entretenir. En l'absence de cet entretien, la municipalité procédera à leur élimination.

Tri sélectif

Le SICTOM demande aux habitants de respecter les consignes de tri sélectif dans les bacs jaunes. Des sanctions peuvent être appliquées. Les bacs d'ordures ménagères (bac vert) ne sont pas destinés aux déchets végétaux. Pour d'autres objets, la déchèterie est la seule solution.